



Violences conjugales et garde d'enfants

Par **deborah62**, le **03/04/2016** à **18:06**

Bonjour.

J'ai été victime de violences conjugales pendant 4 ans (2010-2014) par mon ex compagnon. On était déjà passé au tribunal en 2012 pour violence et il a eu un bracelet électronique de 02-2013 à 02-2014 et en octobre 2014 il m'a de nouveau frappée. Là, j'ai eu la mâchoire de fracturée, hématome facial et crânien, enceinte d'un troisième enfant et de plus, à mon réveil à l'hôpital, je ne savais plus qui j'étais ni que j'avais des enfants. J'ai dû subir une IVG en urgence pour pouvoir me faire opérer de la mâchoire et eu un arc de 11-2014 à 02-2015.

J'ai porté plainte en 06-2015 le magistrat m'a envoyé voir un médecin légiste qui m'a délivré 4 semaines d'ITT et rajoute 2 charges aggravantes contre mon ex.

Voilà maintenant je voudrais savoir se qu'il risque car j'ai peur qu'il sorte de là sans rien et j'aurais fait tout ça à rien car je suis dépressive depuis 2014 et il m'a fallu un énorme effort pour porter plainte. On passe au tribunal Correctionnel en 05-1016.

Concernant les enfants, je peux lui refuser de venir chez moi tous les jours ? Car procédure pas encore lancée due à mon état. Et surtout peut-il obtenir la garde ? Car il a un gros passé judiciaire et lorsqu'il m'a frappé il l'a fait devant mon plus grand enfant qui avait 3 ans 1/2 à l'époque et maintenant ma fille est suivie par un psy car depuis 10-2014 ne veut plus dormir seule et reste collée à moi y compris pour mon 2eme enfant.

Merci de me répondre au plus vite car j'angoisse énormément chaque jours. Merci.

Par **cocotte1003**, le **03/04/2016** à **19:32**

Bonjour, en joignant bien à votre dossier les plaintes pour violence, les certificats médicaux.... vous devez obtenir sans trop de soucis la garde des enfants. Un droit de visite en milieu fermé c'est à dire dans une maison spéciale avec du personnel, peut lui être accordé. Allez voir un avocat et demandez au besoin l'aide juridictionnelle. En attendant la décision d'un juge vous pouvez refuser que le père voit ses enfants, cordialement

Par **deborah62**, le **04/04/2016** à **09:35**

Merci car encore hier il est venu à l'improviste chez moi et il est allé se plaindre à mes parents et déjà la procédure de plainte est très douloureuse pour moi donc j'ai très peur pour la procédure de garde de mes enfants. Je précise que je ne travaille pas lui oui et ne me donne 0€ pour m'aider et si je lui demande je dois lui faire une déclaration sur l'honneur pour qu'il puisse les déduites de ses impôts. Et le chantage qu'il fait à ma plus grande (c'est à dire :tu me fais un bisou et tu auras un surprise) j'ai des enregistrements car dès qu'il vient chez moi j'enregistre tout. J'ai un rdv la semaine prochaine chez mon avocate mais j'ai vraiment peur de lancer la procédure auprès du jaf et surtout peur que pour la plainte il s'en sort sans rien après les efforts que j'ai fourni